

à l'étude des questions ressortissant de leur groupe, et, dès leurs travaux terminés, remettront, par l'intermédiaire de leur bureau et approuvés par elles, les procès-verbaux de leurs séances. Le Bureau du Congrès s'en inspirera pour établir l'ordre du jour des séances générales qui suivront.

ART. 9. — Les membres du Congrès prenant part aux débats, soit en séance générale, soit en séance de section, ne pourront garder la parole plus de 15 minutes dans la même séance, à moins que l'Assemblée consultée n'en décide autrement. Le texte complet de leurs communications, ou bien le résumé sommaire, devra être soumis aux bureaux respectifs le jour même. Faute de ce, le texte rédigé par les secrétaires sera maintenu.

ART. 10. — En envoyant leur adhésion, les membres du Congrès devront dire à quelle section ils désirent plus particulièrement appartenir. Ils pourront, bien entendu, assister aux séances des autres sections.

Pour faciliter la marche des travaux, les adhérents qui comptent faire des communications au Congrès sur les questions portées au programme, sont priés d'en envoyer le résumé sommaire avant le 30 avril 1900.

ART. 11. — Des délégués des administrations françaises de la Douane et de la Régie, de même que des délégués d'administrations étrangères correspondantes, pourront participer aux travaux du Congrès. Une carte personnelle leur sera délivrée à cet effet.

ART. 12. — L'établissement du compte rendu *in extenso* des travaux du Congrès demeure confié au Comité d'organisation. Celui-ci pourra, en se mettant d'accord avec les intéressés, établir, au besoin, des résumés des communications faites.

Ciment algérien

Par la méthode suivante on obtient un ciment très consistant et très économique; on prend deux parties de cendres de bois, trois parties de chaux et une partie de sable; après avoir mélangé ces substances, on les passe au tamis; on humecte le tout avec de l'eau et un peu d'huile et l'on bat la masse à l'aide d'un maillet de bois, jusqu'à ce que le mélange ait acquis une grande consistance.

COMMERCE, INDUSTRIE ET FINANCE

Les actionnaires de la Compagnie mutuelle de Télégraphe du Canada auront leur assemblée générale annuelle au bureau de la compagnie, 50 rue Saint-François Xavier, le 29 mars courant à midi.

Une autre assemblée des actionnaires de la Compagnie mutuelle de Télégraphe, à responsabilité limitée, aura lieu le même jour à midi et demi, à la même adresse que ci-dessus.

The British America Pulp and Paper Co., demande au Parlement les pouvoirs nécessaires pour l'établissement d'une manufacture de pulpe et de papier et la création d'une ligne de chars électriques entre la Baie des Ha-Ha sur le Saguenay et La Tuque sur le Saint-Maurice.

MM. Armour & Co. sont sur le point de former une compagnie au capital d'environ \$20,000,000. La nouvelle compagnie englobera les différentes branches de la firme Armour & Co., à l'exclusion de l'important commerce de grains fait par la maison.

La compagnie contrôlera les divers établissements de salaisons, de conserves alimentaires ainsi que les fabriques de colle, de savons, de crins et la manufacture de boîtes pour conserves de l'ancienne maison Armour & Co.

Une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie de chemin de fer Terminal de Montréal, aura lieu le 17 mars courant, à midi, aux bureaux de la compagnie, 8 Côte de la Place d'Armes.